



**SNMSU-UNSA-Education**  
87 bis avenue Georges Gosnat  
94853 Ivry sur Seine CEDEX



**SNAMSPEN-UCMSF**  
65-67 rue d'Amsterdam  
75008 Paris

**SMeδEN**

**FO** Syndicat  
Des Médecins de l'Education Nationale  
Force Ouvrière

**SMEDEN-FO**  
6-8 rue Gaston Lauriau  
95513 Montreuil

## Communiqué de presse

### Un "nouveau" plan de santé des élèves : La médecine scolaire sans médecins ?

Le ministère de l'Education nationale va proposer prochainement un "nouveau" plan santé des élèves : avec quels médecins ?

L'audience intersyndicale au cabinet du ministre du 6 septembre 2010 a permis de constater l'absence totale de réflexion et de volonté politique face à la pénurie de médecins de l'Education nationale (au nombre de 1200 pour 12 millions d'élèves avec 150 postes vacants à la rentrée 2010).

Comment ignorer l'indécence des salaires des médecins de l'Education nationale alors que celui des médecins de prévention des personnels prochainement recrutés sera de l'ordre du double ?

Comment recruter de jeunes médecins avec un salaire, après concours d'entrée à l'Education nationale, inférieur à celui perçu au cours de leurs études en tant qu'internes ?

Le ministère dit reconnaître le rôle majeur des médecins de l'Education nationale comme pilotes et experts. En fait, sa préoccupation semble surtout de trouver des "opérateurs" externes à l'institution pour répondre à son futur plan, plutôt que de donner enfin des moyens nécessaires à un service qui se montre indispensable et compétent face à des besoins de santé publique reconnus par tous.

Le ministère a-t-il conscience d'organiser, au mépris de la Loi et des besoins de santé des jeunes, **la suppression d'un service de médecins** spécifiquement dédié aux enfants et adolescents à l'école et à leur famille ?

Devant la **gravité de la situation**, les 3 syndicats de médecins de l'Education nationale décident de mettre leur Ministère face à ses responsabilités et alertent familles, partenaires et médias.

Les médecins décident en Intersyndicale de répondre à leurs missions **avec les moyens réels attribués par l'Etat** et aux besoins de santé que, dans le respect de leur déontologie, ils jugent prioritaires :

- Les consultations médicales s'effectueront sur un nombre de pôles de consultation limités, définis par le médecin du secteur, car au regard de l'étendue de leurs secteurs et les médecins ne sont plus en mesure de se déplacer dans les établissements scolaires de la maternelle à la terminale.
- Les médecins se recentrent sur les missions médicalement prioritaires. Ils continuent à examiner les enfants, à apporter leur expertise pour leur scolarisation, et à recevoir leurs familles, mais ils ne renseigneront plus les documents et dossiers demandés par les Maisons Départementales pour les Personnes Handicapées.

**Les médecins de l'Education Nationale attendent de leur ministère de tutelle des propositions concrètes de revalorisation de carrière. Ils attendent les propositions du ministère sur le devenir de la médecine de l'enfant et l'adolescent dans leur milieu de travail : l'Ecole.**

**En cas de non réponse persistante de la part du ministère, d'autres actions peuvent être envisagées.**

---

Contacts :	Corinne VAILLANT	SNMSU-UNSA Education	06 81 50 36 05
	Sophie BRUNHES	SNAMSPEN-UCMSF	06 19 29 18 04
	Marie-Christine VENEAU	SMEDEN-FO	06 81 80 63 70